

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DASES 7 Signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion des locaux situés au 106-108, rue de Curial (19^e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention de transfert de gestion, entre la Ville et le Département de Paris pour les locaux situés aux 106-108, rue Curial (19^e),

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19^{ème} en date du 12 mars 2012

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Département de Paris une convention de transfert de gestion des locaux situés au 106-108, rue de Curial (19^e)